

# ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE LA COMMUNE DE CHATEAU-L'ABBAYE EN PARTENARIAT AVEC LA CAF DE VALENCIENNES, LA MSA ET LE DEPARTEMENT DU NORD

L'Accueil de Loisirs d'Eté se déroulera du

**Lundi 10 Juillet au Vendredi 04 Août 2023**

Les enfants scolarisés, de 2 à 17 ans, seront accueillis à l'école Jean de la Fontaine par une équipe d'animateurs dynamiques et diplômés B.A.F.A.

Une garderie fonctionnera de 8h à 9h et de 17h à 18h

**Les inscriptions s'effectueront du 26 avril au 17 mai 2023 uniquement de la manière suivante :**

- Lors des heures d'accueil de la mairie
- Par retour de la fiche d'inscription et justificatifs à l'adresse mail réservée à cet effet [serviceschateaulabbaye@orange.fr](mailto:serviceschateaulabbaye@orange.fr)

**Pour Rappel : Aucune modification et/ou annulation ne seront prises en compte après la date limite des inscriptions pour le bon déroulement de l'accueil.**

**Veillez vous munir : de l'avis d'imposition du foyer, l'attestation de sécurité sociale, la mutuelle, la fiche sanitaire, le carnet de vaccinations, l'assurance responsabilité civile, la carte d'identité et l'autorisation de sortie du territoire.**

Il est précisé qu'aucune inscription ne sera prise en considération sans le dossier complet.

**Date limite des inscriptions : le mercredi 17 mai 2023**

**Monsieur ou Madame** .....  
 Domicilié(e) Rue.....  
 N° téléphone .....  
 N°CAF.....  
 N° Sécurité sociale.....

Inscrit son ou ses enfant(s).

1° NOM/PRENOM.....date de naissance.....  
 2° NOM/PRENOM.....date de naissance.....  
 3° NOM/PRENOM.....date de naissance.....  
 4° NOM/PRENOM.....date de naissance.....

A l'ALSH de CHATEAU-L'ABBAYE du 10 juillet au 04 août 2023 pour la période d'accueil de 9h à 17h et s'engage à acquitter auprès de la trésorerie de SAINT AMAND LES EAUX la participation familiale qui sera calculée par enfant, suivant le tarif communiqué avec la présente circulaire.

**Les justificatifs non fournis entraînent l'application du tarif le plus élevé : QF > 610**

<b>SITUATION 1 : Enfant habitant la commune</b>			
QUOTIENT FAMILIAL	1 ENFANT	2 ENFANTS	3 ENFANTS et plus
QF > 610	6.55	5.90	5.30
534 < QF > 610	5.90	5.30	4.60
457 < QF > 534	5.30	4.60	3.95
310 < QF > 457	4.60	3.95	3.35
Minima sociaux	3.95	3.35	2.70
<b>SITUATION 2 : L'enfant inscrit à l'école communale et résidant à l'extérieur de la commune pour l'enfant gardé par une assistante maternelle habitant la commune à l'accueil permanent et non permanent ou pour l'enfant dont les grands-parents habitent la commune.</b>			
QUOTIENT FAMILIAL	PAR JOUR ET PAR ENFANT		
QF > 610	8 euros		
310 < QF > 610	7.5 euros		
QF < 310	7 euros		
<b>SITUATION 3 : enfant extérieur à la commune (hors situation 2)</b>			
QUOTIENT FAMILIAL	PAR JOUR ET PAR ENFANT		
QF > 610	14 euros		
310 < QF > 610	13 euros		
QF < 310	12 euros		

Quotient familial = Montant brut des revenus de l'année 2021 (avis d'imposition 2022)

-----

12

-----

= Nombre de parts fiscales

**ATTENTION : LES PIÈCES DU DOSSIER DOIVENT ÊTRE RENDUES IMPÉRATIVEMENT POUR LA PÉRIODE 2022/2023 (SEPTEMBRE 2022-AOÛT 2023)**